Crowe

Becouze
Membre indépendant
de Crowe Global

GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE VENDEE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

1 rue de Buffon - CS 10629 - 49106 ANGERS CEDEX 02 - Tél. +33 (0)2 41 31 13 30 | 34 rue de Liège - 75008 PARIS - Tél. +33 (0)1 42 73 73 50 | www.crowe-becouze.fr
Becouze - S.A.S. au capital de 309 700 € - RCS Angers B 323 470 427 000 51 - TVA intracommunautaire FR 13 323 470 427
Société inscrite aux tableaux de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire & Paris Ile-de-France - Société inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes

GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE VENDEE

SOMMAIRE

	PAGES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 4
COMPTES ANNUELS	
. Bilan Actif-Passif	5 - 6
. Compte de résultat	7 à 9
. Annexe	10 à 15

GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE VENDEE
Adresse : 71, boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents du syndicat GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE VENDEE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE VENDEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions versées par les financeurs sont attribuées en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps, notamment par rapport aux dépenses engagées. Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par le syndicat.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 9 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE



S. GARNIER
Associée

Ce rapport comprend 15 pages.

BILAN COMPTABLE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET N-1	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
Actif immobilisé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	**4 715**	**3 682**	**1 033**		**67**	
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres	4 715	3 682	1 033		67	
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	**12 725**	**8 110**	**4 615**	**2**	**5 074**	**2**
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.	1 299	1 299				
Autres	11 426	6 811	4 615		5 074	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	**1 135**		**1 135**		**135**	
Participations	1 135		1 135		135	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL I	**18 575**	**11 792**	**6 783**	**3**	**5 276**	**2**
Actif circulant						
STOCKS TOTAUX						
Matières premières et autres approv.						
En-cours de productions: biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
CREANCES :	**215 549**		**215 549**	**82**	**203 594**	**73**
Créances clients et cptes rattachés	52 877		52 877		203 594	
Autres	162 672		162 672			
Capital souscrit-appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
Actions propres						
Autres titres						
DISPONIBILITES	**39 441**		**39 441**	**15**	**70 666**	**25**
TOTAL II	**254 991**		**254 991**	**97**	**274 261**	**98**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)					**622**	
CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (IV)						
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V + VI)	**273 566**	**11 792**	**261 774**	**100**	**280 159**	**100**

BILAN COMPTABLE

PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
Capitaux propres				
FOND ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
FOND ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres				
Affectation au projet asosciatif				
REPORT A NOUVEAU	112 961	43	108 196	39
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 007	-2	4 764	2
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	**108 954**	**42**	**112 961**	**40**
Provisions				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL II				
Fonds dédiés				
SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
SUR AUTRES RESSOURCES				
TOTAL III				
Dettes				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
AVANCES ET ACPTES RECUS/COMMANDES EN COURS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	65 655	25	73 104	26
DETTES FISCALES ET SOCIALES	57 405	22	78 700	28
DETTES SUR IMMOS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES				
TOTAL IV	**123 060**	**47**	**151 804**	**54**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)	29 760	11	15 394	5
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**261 774**	**100**	**280 159**	**100**

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ventes de marchandises	4 682	1 506
Production vendue (biens et services)	183 152	185 529
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**187 834**	**187 036**
Dont à l'exportation :		
Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	240 406	229 080
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	1 536	6 496
Autres produits	188	466
TOTAL 1	**429 964**	**423 078**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	3 809	2 123
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	220	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	124 682	139 668
Impôts, taxes et versements assimilés	2 467	1 966
Salaires et traitements	221 714	189 932
Charges sociales	76 370	81 753
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	1 848	1 422
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges	2	19
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL II	**431 112**	**416 884**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-1 148**	**6 194**
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

afocg

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-1 148**	**6 194**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisés		
Autres intérêts et produits assimilés	49	27
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	**49**	**27**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**49**	**27**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	**-1 099**	**6 222**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	2 908	1 457
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	**2 908**	**1 457**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**-2 908**	**-1 457**
Participations des Salariés aux Résultats (IX)		
Impôts sur les Bénéfices (X)		
Report Ressources		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**430 013**	**423 105**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**434 020**	**418 341**
BENEFICE OU PERTE	**-4 007**	**4 764**

COMPTE DE RESULTAT COMPTABLE

Evaluation des contributions volontaires en nature	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS		
Bénévolat	4 546	2 821
Prestations en nature		
Dons en nature	10 342	10 265
TOTAL	**14 888**	**13 086**
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services	10 342	10 265
Personnel bénévole	4 546	2 821
TOTAL	**14 888**	**13 086**

ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 261 774 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -4 007 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annexes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général et conformément aux dispositions des différents règlements comptables (ANC n° 2016-07)

Les conventions générales comptables ont été appliquée dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractères significatifs.

A - METHODES COMPTABLES

► Immobilisations Corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.
Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles / Corporelles	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	
	Financières	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	
Acquisition ou production d'immo.	Intérêts d'emprunts spécifiques	Frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes, ...)	Charge	X
			Immobilisation	

► Amortissements et dépréciation de l'actif

Les amortissements économiques ont été calculés linéairement et sur les durées habituelles reconnues par la profession.

Les excédents éventuels correspondants aux amortissements fiscaux (dégressifs) ont fait l'objet des provisions figurant dans le compte de résultat en charge (ou produit) exceptionnelle et au bilan en provisions réglementées.

► Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont passés :

En charges	X
En immobilisations	

► Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances clients font l'objet d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

► **Engagements de retraite et indemnités assimilées**

[ ] Provisions au passif (méthode préférentielle)
[X] Informations en annexe

► **Contrats à long terme et travaux en cours**

[ ] Comptabilisation à l'avancement (méthode préférentielle)
[ ] Comptabilisation à l'achèvement

► **Subvention d'investissement**

[ ] Etalement sur plusieurs exercices
[ ] Comptabilisation immédiate en produits.

B - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A L'EXERCICE.

Nature des charges	Variation	Justification
TOTAL	*434 020*	
		En augmentation + 15 679 €
		Salaires et charges + 26 399 €

Nature des produits	Montant	Justification
TOTAL	*430 013*	
		En augmentation + 6908 €

C- NOTES SUR LE BILAN.

► Immobilisations brutes

Immobilisations	Valeur brute début	Augmentation	Diminution	Valeur brut fin
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 515	1 200		4 715
Total immobilisations incorporelles	**3 515**	**1 200**		**4 715**
Terrains				
Contructions				
Installat° techniques, matériels et outil.	1 299			1 299
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport	5 000			5 000
Autres immobilisations corporelles	5 271	1 155		6 426
Total immobilisations corporelles	**11 570**	**1 155**		**12 725**
Immobilisations financières	**135**	**1 000**		**1 135**
TOTAL GENERAL	**15 220**	**3 355**		**18 575**

► Amortissements

Amortissements	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 448	234		3 682
Total immobilisations incorporelles	**3 448**	**234**		**3 682**
Terrains				
Contructions				
Installat° techniques, matériels et outil.	1 299			1 299
Installat° générales, agencements				
Matériels de transport	2 097	1 000		3 097
Autres immobilisations corporelles	3 100	614		3 714
Total immobilisations corporelles	**6 496**	**1 614**		**8 110**
TOTAL GENERAL	**9 944**	**1 848**		**11 792**

► Autres provisions

Provisions	Cumul début exo	Augmentation	Diminution	Cumul fin exo
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Autres provisions				

▶ Variation des fonds associatifs

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs				
Réserves				
Report à nouveau	108 196	4 764		112 961
Résultat N-1	4 764		-4 764	
Résultat en instance d'affectation			-4 007	-4 007
	112 961	4 764	-8 771	108 954

▶ Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	215 549	215 549	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**215 549**	**215 549**	

▶ Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	120 834	120 834		
Autres dettes	1 850	1 850		
Produits constatés d'avance	29 760	29 760		
TOTAL	**152 444**	**152 444**		

▶ Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer	A la clôture	A la clôture N-1
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs factures non parvenues	6 064	4 986
Rég. dettes fiscales et sociales à payer	39 793	45 055
Autres charges à payer		
Produits constatés d'avance	29 760	15 394
TOTAL	**75 617**	**65 435**

▶ Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Produits d'exploitation	29 760	15 394
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	**29 760**	**15 394**

▶ Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	A la clôture	A la clôture N-1
Charges d'exploitation		622
Charges financières		
Charges Exceptionnelles		
TOTAL		**622**

D- AUTRES INFORMATIONS

► **Effectif moyen**

Effectif	Hommes	Femmes	Effectif total	Effectif équiv. temps plein
Cadres		1.00	1.00	0.80
Employés	1.00	10.00	11.00	7.49
TOTAL	**1.00**	**11.00**	**12.00**	**8.29**

▶ Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite calculées suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probalités de vie et de présence dans l'entreprise ont été évalués mais non comptabilisés sur cet exercice.
Le montant pour l'année 2019 est de 12 488 €.
Hypothèses retenues :
2 catégories : cadres et non cadres
Taux actualisation 2 %
Taux de rotation faible
Départ prévu 67 ans
Taux de charges 30 %

▶ Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Suivant l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. L'obligation de publier dans le compte financier ces rémunérations et avantages en nature reviendrait dans le cas présent à communiquer une information à caractère personnel et individuel. Cette information n'est donc pas donnée.

▶ Contributions en travail

Bénévolat valorisé sur la base de 88.15 € par jour (soit un taux horaire de 12.60 €).
Remboursement kilométrique : 0.36 €/km.